



Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Courtenay
COMMUNE DE CHUELLES

MAIRIE DE CHUELLES
45220

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.

Nombre de conseillers en exercice : 12



Membres présents : Stéphane Hamon, Roland Vonnet, Martial Pinon, Martine Dieudonné de Carfort, Alain Goyon, Eric Gallois, Marie-Claude Aubey, Catherine Le Bec-Lesage, Isabelle Rosse, Marie-Charlotte Verhulst, Cédric Harry.

Absente excusée : Annick Morin.
Annick Morin a donné pouvoir à Stéphane Hamon




Date de convocation : 13 novembre 2023

Roland Vonnet a été nommé secrétaire de séance.

1°) Fonctionnement

-  Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal.
-  Remplacement de Monsieur OSIG Maurice en tant que
 - Membre de la Commission Communale d'Action Sociale.

2°) Finances

-  Bons d'achats pour les aînés.
-  Créances irrécouvrables – service assainissement.
-  Décision modificative n°2 - budget service assainissement.

3°) Travaux

-  Choix du bureau d'étude : Maîtrise d'œuvre Parking Rue de Château-Renard.

4°) Environnement

- 🏡 Zones d'accélération des énergies renouvelables

5°) Divers

- 📅 Date du prochain conseil municipal.

1 – Fonctionnement

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet les procès-verbaux des séances du conseil municipal du 16 octobre 2023 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ces procès-verbaux. Aucune observation n'étant soulevée, il est approuvé à l'unanimité des présents.

N°064/2023 DESIGNATION DU NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE SUITE DEMISSION DE M. OSIG MAURICE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de M. OSIG Maurice pour convenances personnelles, il convient de désigner un nouveau membre à la Commission Communale d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne

- 👤 Cédric HARRY à la Commission Communale d'Action Sociale.

2 – Finances

N°065/2023 BONS CADEAUX POUR LES AINES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir des « bons cadeaux » à utiliser chez les commerçants de Chuelles aux personnes âgées de 71 ans et plus qui ont répondu à l'invitation et qui ne peuvent pas assister au repas offert par la mairie le 3 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 👤 Décide d'attribuer 4 bons cadeaux d'une valeur individuelle de 5 € aux personnes âgées de 71 ans et plus qui ont répondu à l'invitation et qui ne peuvent pas assister au repas offert par la mairie le 3 décembre 2023. La date limite d'utilisation est fixée au 31 janvier 2024. Les bons cadeaux seront à retirer en mairie de Chuelles à partir du 4 décembre 2023.

N°066/2023
ADMISSION EN NON-VALEUR DETTES BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire communique au conseil municipal le courrier de Mme Marie-Christine CHOPPICK, Comptable Public du SGC de Montargis nous demandant l'admission en non-valeur de plusieurs dettes d'assainissement (liste ci-jointe) pour une somme totale de 1064,56€.

Le Conseil Municipal,

- ✚ Prend note de la demande du Comptable Public du SGC de Montargis.
- ✚ Accepte l'admission en non-valeur des différentes dettes indiquées sur la liste jointe pour la somme totale de 1064,56€.

Les crédits seront pris à l'article 6541 du budget 2023 du service assainissement.

N°067/2023
DECISION MODIFICATIVE N°2-2023 – COMMUNE DE CHUELLES – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'afin de comptabiliser les admissions en non-valeur demandées par le SGC de Montargis, il est nécessaire de modifier le budget assainissement par la décision modificative suivante :

Libellés	Dépenses		Recettes	
	Article	Montant	Article	Montant
Créances admises en non-valeur	6541	664,56 €		
Entretien autre bâtiments	61528	- 300,00 €		
Titres annulés	673	- 364,56 €		
Section Fonctionnement		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ Décide la décision modificative suivante pour le budget assainissement :

Libellés	Dépenses		Recettes	
	Article	Montant	Article	Montant
Créances admises en non-valeur	6541	664,56 €		
Entretien autre bâtiments	61528	- 300,00 €		
Titres annulés	673	- 364,56 €		
Section Fonctionnement		0,00 €		0,00 €

3 – Travaux

N°068/2023



TRAVAUX CREATION D'UN PARKING RUE DE CHATEAU-RENARD – MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les 2 devis ci-dessous concernant les honoraires de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de réalisation d'un parking Rue de Château-Renard :

Terr&Am : 3500€ HT soit 4200€ TTC + 7% du montant des travaux.

INCA : 8000€ HT soit 9600€ TTC au forfait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-  Décide de choisir le devis de l'entreprise INCA pour un montant de 8000€ HT soit 9600,00€ TTC
-  Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

4 – Environnement

N°069/2023




ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le Maire rappelle les objectifs et principes de la loi du 10 mars 2023. Le Conseil Municipal se doit de définir ou non des zones d'accélération des énergies renouvelables (ENR) de manière à simplifier les démarches administratives et de réduire la durée d'instruction.

Ces zones d'accélération doivent prendre en compte les enjeux locaux afin d'atteindre les objectifs régionaux.

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2020 relative aux projets éoliens.

Après en avoir débattu et délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

-  Approuve la nécessité de développer les ENR.
-  Décide de ne pas définir de zones d'accélération des ENR.
-  Refuse tout projet d'implantation susceptible de créer des nuisances (visuelles, olfactives, sonores, etc..) dans le but de préserver la qualité de vie des riverains, la faune, la flore et la biodiversité.

5 – Divers

Monsieur le Maire propose comme les autres années que le dernier Conseil Municipal soit suivi du pot de fin d'année du personnel de la commune. Il aura lieu le mardi 12 décembre 2023 à 19h30.

Tour de table

Isabelle Rosse

- Indique qu'accompagnée de Marie Charlotte Verhulst, la fabrication du calendrier de l'Avent avance bien et demande à prévoir une date pour l'installation. Après concertation, il sera installé le samedi 2 décembre à partir de 14h.

Stéphane Hamon

- Rappelle que l'installation du Marché de Noël se fera le dimanche 10 décembre à partir de 8h.

Martial Pinon

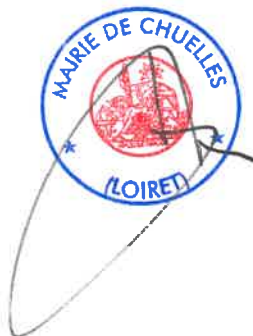
- Informe que la société Orange a remplacé tous les poteaux.
- Indique qu'il y a un problème d'assainissement au niveau de la route de Montcorbon.
- Propose qu'il va falloir prévoir l'élagage des bois des particuliers et une facturation.

Roland Vonnet

- Expose l'étude réalisée pour la fourniture et la pose de films protecteurs sur les fenêtres de l'école avec la réception de 3 devis (6388€ TTC, 6390€ TTC et 6600€ TTC)
- Présente le festival Ozélir de l'année prochaine qui aura pour thème : Art, Sport et Livres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire
Stéphane HAMON



Le Secrétaire de séance
Roland VONNET